

Le 13 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 3 octobre 2022

Publié le : 13/10/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 20h38.

<u>Etaient présents</u> : <u>Audeux</u> : Mme Françoise GALLIOU <u>Avanne-Aveney</u> : Mme Marie-Jeanne BERNABEU <u>Besançon</u> : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°38), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), M. Jean-Huques ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure: M. Philippe CHANEY Bonnay: M. Gilles ORY Busy: M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalèze: M. René BLAISON Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: M. Olivier LEGAIN Champyans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chaucenne: Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Chevroz: M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon: M. Jean-François MENESTRIER Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Francis: M. Emile BOURGEOIS Geneuille: M. Patrick OUDOT Gennes: M. Jean SIMONDON La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN Larnod: M. Hugues TRUDET Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ Mamirolle: M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montferrand-le-Château: Mme Lucie BERNARD Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Nancray: M. Vincent FIETIER Novillars: M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: M. Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Patrick AYACHE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit: Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse) Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Thise: M. Pascal DERIOT Torpes: M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Venise: M. Jean-Claude CONTINI M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY (jusqu'à la question n°6 incluse) puis M. Sébastien GIRARDET (à partir de la question n°7)

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Besançon: Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Boussières: M. Eloi JARAMAGO Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête: Mme Martine LEOTARD Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Grandfontaine: M. Henri BERMOND La Chevillotte: M. Roger BOROWIK Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Noironte: M. Claude MAIRE Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Vaire: Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD.

Procurations de vote: Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET à M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Laurent CROIZIER à Mme Valérie DRUGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°37 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. Anthony POULIN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°10), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Martine LEOTARD à M. Olivier LEGAIN, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT, M. Cédric LINDECKER à M. Vincent FIETIER, M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Michel JASSEY (à partir de la question n°23), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2022/006259

Rapport n°35 - Modification des ressources exploitées au niveau du champ captant de Geneuille et Châtillon-le-Duc

Modification des ressources exploitées au niveau du champ captant de Geneuille et Châtillon-le-Duc

Rapporteur: M. Christophe LIME, Vice-Président

| Inscription budgétaire | |
|-------------------------|---|
| BP 2022 | Montant prévu au budget 2022 : 878 951,90 € |
| « Eau - Constructions » | Montant de l'opération : 240 000 € HT |

Résumé :

Le secteur de l'ancien syndicat SIAC est alimenté par un champ captant où deux forages profonds sont actuellement exploités.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de ce territoire, voire des communes périphériques, le SIAC avait lancé des travaux pour avoir de nouveaux captages.

Le forage F6 a ainsi été créé et peut être exploité. GBM souhaite équiper cet ouvrage.

En parallèle, des problèmes de qualité ont été mis en avant et cela engendre des coûts d'exploitation très importants. Il est donc nécessaire de revoir les périmètres de protection afin de voir s'il est possible de diminuer l'impact des activités humaines sur la qualité de l'eau.

Dans le champ captant, des puits (P3, P4 et P5) et un bassin existent et étaient exploités mais pour des raisons de qualité, notamment dû à une problématique de fer et de manganèse, ils ont été abandonnés. GBM doit faire une procédure d'abandon de ces ouvrages.

Il est donc proposé d'abandonner le Puits 5. Les autres pourraient être de nouveau exploités si besoin.

I. Exploitation du forage F6

Actuellement, les communes de l'ex SIAC sont alimentées par deux forages captant la nappe du jurassique supérieur. Ces ouvrages doivent être régulièrement nettoyés (une fois par an). Pendant ce nettoyage, un seul captage peut alors être exploité ce qui peut poser des problèmes d'alimentation en eau potable du secteur.

De plus, la productivité du forage F5 diminue depuis quelques années. Il convient donc de sécuriser la production en eau potable.

Le forage F6 a été créé en 2018/2019. Celui-ci pourrait être exploité à un débit d'environ 80m³/h, ce qui est un débit intéressant pour le secteur.

Des travaux de mise en place de pompe et de canalisation doivent être effectués afin de permettre le transport de l'eau vers une chambre de vanne qui la transporte ensuite vers la station de traitement du Marot.

II. Révision de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du champ captant de Geneuille et Châtillon-le-Duc

Actuellement, les ouvrages F1 et F5 permettent l'alimentation de l'ensemble des communes de l'ex SIAC. Cependant, l'augmentation de la population et les besoins des communes périphériques pourraient être revu à la hausse ces prochaines années avec le changement climatique.

De plus, l'utilisation d'un troisième ouvrage serait pertinente (cf l. Exploitation du forage F6). Avec l'exploitation du forage F6, GBM pourra prélever une quantité plus importante dans le milieu. Cette modification doit être prise en compte dans la DUP.

Les analyses montrent la présence d'une molécule posant problème pour la qualité de l'eau distribuée.

Le paramètre Esométolachlore est trouvé en faible quantité mais proche de la limite de qualité. L'utilisation et le remplacement fréquent de charbon actif dans la filière de traitement permet de

distribuer de l'eau de bonne qualité. Cependant, cette utilisation engendre un coût d'exploitation très important.

Une révision des périmètres de protection et de la réglementation associée pourrait améliorer la qualité de l'eau.

La modification de la DUP, en plus de la révision des périmètres, devra prendre en compte les points suivants :

- DUP de ses périmètres de protection (Code santé publique),
- DUP du prélèvement d'eau dans le milieu naturel (Code environnement),
- Autorisation de distribuer l'eau (Code santé publique),
- Autorisation Loi sur l'eau du prélèvement (Code environnement).

Les grandes étapes de la procédure sont les suivantes :

- Études préalables et élaboration du dossier de consultation de l'hydrogéologue agréé,
- Avis de l'hydrogéologue agréé,
- Phase d'enquête publique.

III. Abandon du puits P5 et du bassin

Les puits P3, P4 et P5 et un bassin étaient exploités il y a plusieurs années.

Ceux-ci ont montré des problèmes de qualité.

La présence de fer et de manganèse ont posé problème au niveau de l'exploitation et ils ne sont donc plus exploités.

Le puits P5 est en communication directe avec le bassin qui pose le plus de problème de qualité.

Ces deux ouvrages ne seront plus exploités, la présence de fer et de manganèse étant trop importante pour que GBM envisage de nouveau leur exploitation.

Il est donc nécessaire d'engager la procédure d'abandon de ces ouvrages auprès de l'Agence Régionale de Santé et de la Direction Départementale des Territoires.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - l'équipement du forage 6 afin de sécuriser la production en eau potable,
 - la révision de la Déclaration d'Utilité Publique du champ captant de Geneuille et Châtillon-le-Duc.
 - o l'engagement de la procédure d'abandon du puits 5 et du bassin,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre des décisions susvisées.

Le secrétaire de séance.

Fabrice TAILLARD

Conseiller Communautaire Délégué

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 113

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

Pour extrait conforme.

Gabriel BAULIEU

Vice-Président

Le Vice-Président suppléan

^{*}Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.